



## JOURNÉE SUR L'ACCOMPAGNEMENT 2 Décembre 2017

Proposée par l'ANMAM en partenariat avec le Cefedem AuRA

« L'ACCOMPAGNEMENT :

Quelle(s) formation(s) pour quel(s) métier(s), pour quelle(s) pratique(s) »

### OUVERTURE

Accueil par **J. MOREAU** (Directeur Cefedem AuRa) + Introduction par l'ANMAM

**QUESTIONS** à **P.RIBOUR** (*inspecteur DGCA*)

**ENQUETE** de l'ANMAM (synthèse formations dans l'enseignement supérieur)

**INTERVENTION** de **Yanick LEFORT** *directeur Cefedem Normandie (power point)*

**1<sup>er</sup> DEBAT** Place et rôle de l'accompagnement dans les écoles de demain (*travail en sous - groupes*)

- 1) L'enseignement de l'accompagnement.  
*Un enseignement spécialisé ? Quelle place dans la formation des instruments polyphoniques ?*
- 2) L'accompagnateur enseignant  
Quel formateur ? Quel rôle dans la formation des instrumentistes monodiques, des chanteurs, des danseurs ?  
*Développement de l'écoute, de l'oreille harmonique, place du déchiffrage, liens avec la FM ... Musique d'ensemble, laquelle ?*
- 3) Quelle place dans les équipes pédagogiques ?  
*Relations avec les départements partenaires, département accompagnement, place dans les nouveaux dispositifs d'enseignements ?*

**2<sup>e</sup> DEBAT** Quelle(s) formation(s) pour quel(s) métier(s), pour quelle(s) pratique(s) (*travail en sous-groupes*)

Réflexion sur les cursus et leurs débouchés

- 1) DEM
- 2) DNSPM/Master vers un DNSPM Accompagnement ?
- 3) DE/CA

### CONCLUSIONS/PESPECTIVES

## OUVERTURE

**ACCUEIL** de la journée par **Jacques Moreau** *directeur du CEFEDEM AuRA*

Il exprime tout d'abord sa satisfaction de voir une assemblée aussi nombreuse et diversifiée, qui illustre bien la diversité de la profession d'accompagnateur.

Il remercie particulièrement Danièle Clémot pour avoir permis au Cefedem d'être partenaire de cette journée, préparée avec toute l'équipe de l'ANMAM depuis de nombreux mois.

Il évoque ensuite le point de départ de cette aventure partagée avec Danièle il y a quelques années. Le Cefedem était préoccupé de la définition du métier d'accompagnateur, pour lequel il est habilité à délivrer le DE, dans les deux options danse et musique. Mais une vision assez restrictive de ce métier lui était opposée par certains interlocuteurs, contre laquelle le Cefedem s'était situé nettement : pour lui, l'accompagnateur a un réel rôle pédagogique à jouer dans une institution d'enseignement initial de la musique, auquel prépare la formation au DE. Un rôle central même.

Ce point de vue rejoignait alors celui de Danièle, et le Cefedem avait tenté alors, en lien avec elle et Martial Pardo, de cerner les compétences requises pour une telle conception de ce métier. Centrée sur l'accompagnateur musique, cette ébauche avait ensuite été complétée par une approche spécifique pour l'accompagnateur danse, notamment par une discussion avec Jean-Noël Siret.

La journée est donc pour le Cefedem un prolongement naturel de cette réflexion, raison pour laquelle cela a été sans aucune hésitation qu'il répondit à la sollicitation de l'ANMAM pour l'organisation de cette journée.

Il conclut avec de nouveaux remerciements et souhaite à tous un fructueux travail.

**ANMAM** Introduction par **Danièle Clémot** *membre du collège de l'ANMAM*

Au nom de l'Anmam, remerciements à J. Moreau et à toute l'équipe du Cefedem AuRa pour son accueil et son intérêt pour les thématiques de cette journée. Merci pour les qualités d'écoute et de réflexion ainsi que pour l'aide logistique et l'esprit de convivialité que nous pourrions apprécier tout au long de la journée et lors du repas partagé.

Un grand merci également à Yanik Lefort (*directeur Cefedem Normandie*) qui a accepté de préparer l'intervention qui va suivre en préambule des débats ainsi qu'à Philippe Ribour (DGCA) dont nous allons lire une réponse écrite à plusieurs de nos questionnements.

Présentation du déroulement et des objectifs du jour :

Il s'agit d'interroger quelle serait la **place de l'accompagnement dans les écoles de demain** afin d'en dégager des **contenus de formation** tant au niveau amateur que professionnel.

Cette réflexion s'articulera autour de 2 grands débats articulés chacun en 3 sous - groupes (*cf programme en annexe*).

Afin de donner tout son sens à ce genre de manifestation, il est fondamental de pouvoir élargir la réflexion au-delà des seuls professionnels de l'accompagnement, c'est-à-dire à tous les partenaires enseignants et aux directeurs d'établissement. Cela doit participer à une réflexion commune et interroger tous les dispositifs d'apprentissages aussi bien en musique qu'en danse.

On peut s'interroger sur la difficulté à mobiliser les partenaires musiciens ou danseurs à cette réflexion. Sur 55 personnes présentes, en plus de professionnels de l'accompagnement musique et danse, nous avons cependant le plaisir d'accueillir aujourd'hui 2 professeurs de danse, 1 professeur de violon et plusieurs enseignants de piano. La DGCA est représentée par P.Laborie (*inspection danse*) Il y a également un directeur de CRD et plusieurs responsables de structures d'enseignement supérieur ainsi que le président de l'association de directeurs *Conservatoires de France*, J.M.Kipfer (*liste complète en annexe*)

Leur présence est importante et ils en sont chaleureusement remerciés.

Il a été choisi de ne pas séparer la question de l'accompagnement de la danse de l'accompagnement musique.

Les deux domaines seront abordés conjointement dans chaque sous – groupes, toutes les thématiques se retrouvant dans ces 2 domaines.

### Questions à Philippe Ribour *Inspecteur DGCA* (lecture de **Pascale Laborie** *inspectrice de la danse*) –

Lit les réponses de Philippe Ribour (*texte inséré ci-dessous*)

#### **- Futures classes prépa :**

L'intitulé exact est "enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur."

Tel que le décret et le projet d'arrêté sont rédigés, seraient agréés les établissements proposant un enseignement de nature à préparer les élèves à l'enseignement supérieur, et répondant à un certain nombre de critères. Pour la musique, les CRR et CRD disposant d'un important volume et effectif d'élèves en cycle spécialisé, COP ou CEPI (selon la terminologie choisie par les établissements) ont vocation à être agréés, moyennant parfois certains ajustements, notamment dans l'organisation des cursus. La possibilité d'agrément d'un réseau d'établissements est également inscrite dans le décret.

La délivrance d'un diplôme n'est ni une obligation ni une interdiction à ce stade.

Les modalités du financement ne sont pas encore arrêtées.

#### **- Projet de création d'un diplôme national :**

Ce diplôme mentionné dans la loi LCAP a vocation à remplacer le DNOP, diplôme national qui n'avait été mis en œuvre que dans deux des anciennes régions (Pays de la Loire et Nord-Pas-de-Calais) et aujourd'hui caduc. Il doit faire l'objet d'une définition par les services de la DGCA. Les travaux sur ce thème commenceront prochainement, le calendrier n'est pas arrêté.

Ce diplôme est dissocié de l'enseignement "préparant à..." (cf. supra). Les musiciens semblent tenir à la validation d'un parcours pré - professionnel, ce qui n'est pas nécessairement le cas de toutes les spécialités. Quel que soit le contenu et le niveau de ce diplôme, un élève inscrit en "prépa" devrait être en mesure de l'obtenir sans difficulté.

#### **- DNSPM Accompagnement**

La création d'un DNSPM d'accompagnement avait fait l'objet d'un groupe de travail il y a quelques années, mais la commission professionnelle consultative du spectacle vivant (CPC SV), chargée de statuer sur les diplômes du ministère de la Culture, s'était finalement opposée au projet. La sous-direction emploi, enseignement supérieur et recherche (SDEESR) et l'inspection n'y étant pas défavorables, nous comptons remettre la question d'une formation et d'un diplôme spécifiques en débat lors de la prochaine séance de la CPC, qui se tiendra le 14 décembre.

#### **- DEM :**

Le DEM est un diplôme d'établissement. Les établissements qui le souhaitent pourront continuer à le délivrer, mais il est amené à tomber en désuétude, au fur et à mesure de la modification des textes y faisant référence (entrée dans les pôles, concours de la FPT).

### - Entrées pôles sups :

L'entrée dans les pôles d'enseignement supérieur se fait par concours sous conditions d'accès, cf. arrêtés 1er février 2008 (DNSPM) et 5 mai 2011 (DE).

Il n'est pas prévu d'évolution de ces modalités, si ce n'est la mention du pré-requis du DEM, sachant que les directeurs des pôles ont d'ores et déjà la possibilité, sur avis d'une commission ad hoc, de permettre à des candidats ne répondant pas au pré-requis de diplôme (actuellement, le DEM) de se présenter au concours d'entrée. Pour mémoire, il n'y a pas de pré-requis de diplôme pour se présenter dans les CNSMD.

Les conditions d'accès au concours ne valent cependant pas réussite au concours. Il appartient aux établissements d'évaluer lors des épreuves d'admission les capacités des candidats à se former dans la discipline choisie.

### - DEM ET DE Arrêté du 5 Mai 2011

Cf. questions précédentes.

L'arrêté du 5 mai 2011 est stabilisé. Nous demanderons à la CPC de se prononcer sur l'adjonction d'un complément consacré à l'accompagnement au référentiel de compétences du diplôme d'État (qui est une annexe de l'arrêté).

*Ajout Pascale Laborie : Demander un référentiel spécifique pour l'accompagnement de la danse, qui ne doit pas se confondre avec l'accompagnement musical.*

Par ailleurs, l'absence de lien strict entre la discipline du DEM et la discipline choisie pour la formation supérieure permet d'accueillir des candidats qui n'ont pas nécessairement validé par un diplôme l'intégralité de leurs compétences (par exemple, un musicien titulaire d'un DEM classique qui se présenterait en MAA) ; mais c'est la réussite au concours qui permet l'entrée en formation, comme indiqué précédemment.

### - Loi ATEA

NB : il s'agit d'un décret.

Pour des raisons d'homogénéité avec les autres cadres d'emplois de la FPT, la DGCL n'a pas souhaité répondre favorablement au souhait du ministère de la Culture de réduire à deux grades ce cadre d'emplois.

Le décret 2012-437 du 29 mars 2012 "portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique" ne prévoit pas de tâches d'enseignement pour le premier grade : bien qu'il soit de notoriété publique que tous les agents employés sur ce grade enseignant, il n'a donc pas été possible d'inscrire des épreuves pédagogiques dans le décret 2012-1019.

*PLaborie : pas d'épreuve pédagogique dans les épreuves du DE ? – Mais si ! – pour la FPT ? – apparemment oui pour le concours interne en musique, mais pas pour la danse...*

C'est pourquoi, lorsque nous avons dû le modifier pour le rendre applicable (il comportait de nombreuses anomalies dans sa version initiale), nous en avons profité pour limiter la portée du premier grade aux seules disciplines pour lesquelles il reste possible d'assister un professeur sans enseigner, à savoir l'accompagnement.

Il est entendu que, pour la musique comme pour la danse, nous privilégions l'accompagnateur pédagogue, et que, d'une façon générale, le ministère de la Culture considère que le diplôme d'État de professeur de musique est une nécessité pour être placé en responsabilité face à des élèves.

## Parole à Pascale Laborie

Suite à une intervention de Corinne Duval Métral (*Cheffe du Dpt Pédagogie de la danse CNSMDL*), Pascale Laborie précise des données sur l'accompagnement danse. Elle a produit une note sur l'état de l'accompagnement de la danse pour les établissements classés. Ces chiffres ne concernent pas l'Enseignement supérieur ni les maisons d'opéras.

Parmi les 110 établissements : 220 accompagnateurs danse, Pianistes et percussionnistes, représentant 108 ETP (équivalent temps plein), avec en moyenne 9h hebdo. La situation est en fait très inégale selon les endroits, citons aux extrêmes Caen (5h hebdo) et Avignon (142h hebdo, pour 8 accompagnateurs)

Souvent formés en autodidactes : percussionnistes multi instrumentistes ou volontaires...

Pour certains, c'est une activité secondaire.

*Martial Pardo (directeur ENM Villeurbanne) : révision des décrets de classement, or ils ont été renouvelés récemment, quels seront les critères pour le retour au financement ?*

P.L. : Chantier pour 2018. Conditionné par fameux ajout dans la loi des classes préparant à l'entrée en supérieur. Repenser le rôle des conservatoires sur le territoire, découpler critères de classement des disciplines présentes et des niveaux d'enseignement (cycles 1 à 3) et du rayonnement : terminologies ne répondent plus à la réalité des territoires.

*M. Pardo : Est-il prévu des moments de rencontres en présentiel dans les régions, car il y a un tel niveau de confusion ?*

PL : le groupe de travail va accueillir des directeurs. Classes prépa sont déconnectées du niveau de classement.

Mais les 3 disciplines sont nécessaires dans les conservatoires. Le groupe décidera, avec des représentants dans les universités.

*Natalia Flament : il y a les critères sociaux, mais il faut aussi tenir compte du renouvellement des disciplines...*

PL : vers encouragement à avoir les 3 disciplines, voire 4 avec les Arts plastiques.

MP : et le retour aux financements ?

PL : rien ne peut être dit à ce stade...

**Présentation synthèse ANMAM sur l'accompagnement dans les Pôles supérieurs et Cefedem (DNSPM et DE) Marie Duinat et Luce Marliac- membres du collège de l'Anmam**

Ayant constaté une grande difficulté à lire les sites des pôles supérieurs et Cefedem concernant l'accompagnement, nous avons décidé d'élaborer un document de travail recensant les conditions et épreuves d'entrée, les cursus et les parcours, qu'il s'agisse du DNSPM ou du DE. (*document complet consultable sur le site de l'Anmam <http://www.anmam.fr/>*)

*Rappel : Le diplôme « DNSPM d'accompagnement » n'existe pas officiellement (cf. contribution de P Ribour, paragraphe DNSPM accompagnement). Les établissements supérieurs qui proposent une formation spécifique (dominante) accompagnement utilisent l'intitulé « DNSPM piano option accompagnement ».*

**- Constats généraux :**

**Évolution rapide concernant l'accompagnement :**

Une majorité de cursus sont récents ou/et en évolution.

Il sera donc nécessaire d'actualiser constamment le dossier réalisé.

**Conditions d'entrée, pré-requis diversifiés selon les structures**

**Le DEM (accompagnement) est-il requis pour postuler aux épreuves d'entrée ?**

Pour les CNSM, aucun DEM (d'aucune discipline) n'est requis

Pour les pôles supérieurs, le DEM (ou le DNOP) est un pré-requis. Mais même si cela semble induit, les différents arrêtés (DE et DNSPM) ne précisent pas que cela doit être dans la discipline présentée (*cf contribution de P Ribour, paragraphes DEM et entrée dans pôles sup, DEM et DE*). Cela peut poser un problème dans le cas de la discipline accompagnement : le seul DEM de piano ne prépare pas aux métiers liés au DE d'accompagnement.

Néanmoins, des commissions peuvent et ont déjà permis à des candidats n'ayant pas ce pré-requis de se présenter.

**Comment entrer en formation au DE ? Une règle générale se dégage pour l'accompagnement musique :**

**Si existence DNPSM piano option accompagnement, alors parcours lié DNSPM / DE, et impossibilité d'entrée en DE seul**

**Si inexistence DNPSM piano option accompagnement, possibilité d'entrer en parcours direct DE**

*Exemple de l'Isdat de Toulouse, avec règle étendue à l'accompagnement danse :*

*Parcours lié DNSPM / DE pour accompagnement musique (et impossibilité d'entrée en DE seul)*

*Entrée en parcours direct DE pour accompagnement danse car inexistence de DNPSM piano option accompagnement danse*

**Cas parcours lié DNSPM / DE :**

Il convient de réussir les épreuves d'entrée en parcours DNSPM (épreuves techniques) puis d'enchaîner avec des épreuves complémentaires pour le volant DE (culture, motivation pédagogique).

Celles-ci ont lieu, selon les endroits, conjointement avec les épreuves DNSPM, ou après un certain nombre de semestres de parcours DNSPM, constituant une deuxième sélection.

Le contenu du volant DE est un ajout très différencié (moins technique et plus axé sur la pédagogie et la psychologie).

**Cas DE seul :**

Le fait que le DE soit depuis 2011 un DE de professeur de musique, permet d'élargir les conditions d'entrée aux formations.

Épreuves d'entrée variables, très spécifiques ou plus globales (par exemple Cefedem de Normandie ou AuRa)

Idem pour cursus

*Cela semble être lié à l'existence ou non de formations DNSPM en général dans la structure (différences pôles sups/ Cefedem)*

*Il est à noter que malgré l'existence de ces cursus, les Cefedem ont peu d'étudiants en accompagnement*

**Cas particuliers**

Strasbourg : pas de DNSPM accompagnement mais création cette année d'un Master chef de chant ; possibilité d'entrée en DE d'accompagnement non à Strasbourg mais au Cefedem Lorraine

Pont Supérieur (Bretagne / Pays de Loire) : pas de DNSPM accompagnement, possibilité d'entrée en DE d'accompagnement après étude en commission des profils (pour les derniers exemples, candidats possédant un DNSPM de piano ou orgue + DEM accompagnement)

Poitiers, plusieurs cursus proposés concernant l'accompagnement : formation au DE d'accompagnement, option lourde d'accompagnement à l'intérieur du DNSPM de piano, initiation à l'accompagnement danse à l'intérieur du cursus de percussion.

- **Focus sur accompagnement danse** : Il reste toujours le parent pauvre.

Unique DNSPM spécifique : CNSMD de Paris

Formation au DE d'accompagnement danse : cursus ancien à l'Isdat de Toulouse, cursus venant d'être créé au pôle d'Aix, cursus en remaniement au Cefedem de Lorraine.

Peu de diplômes délivrés concrètement, cursus moins lisibles et structurés que pour l'accompagnement musique.

Pourtant la réflexion est en cours et évolue dans diverses régions.

### **Ces divers constats nous amènent aux questions suivantes** (*qui n'ont pas été abordées*)

A quel moment intervient la spécialisation dans la pratique ?

Entrée des pôles : pré requis du DEM accompagnement ou du seul DEM de piano, quelles incidences ?

- Faut-il proposer : - un référentiel DE propre à l'accompagnement ? La création d'un référentiel spécifique pour cette discipline permettrait de clarifier les attentes du DE d'accompagnement en lien avec le contexte métier.

- un DNSPM d'accompagnement spécifique *et non de piano option accompagnement* ?

- une option lourde d'accompagnement à l'intérieur du DNSPM de piano (comme c'est le cas au pôle ALIENOR à Poitiers) ? : quelle sera la réalité du pianiste de demain ? (Il est aussi à remarquer que dans ce même établissement, le cursus de percussions comprend une initiation à l'accompagnement danse.)

*Il est à noter que ces données sont en constantes évolutions.*

*Autres axes de recherche et de réflexion en cours : répartition géographique des formations supérieures en accompagnement, historique des cursus, fiches techniques des cursus, bilan du nombre de diplômés supérieurs en accompagnement délivrés depuis la création des pôles, conséquences des cursus sur les profils formés, cas particulier de l'accompagnement danse, etc...*

## **INTERVENTION Yanik Lefort – (Directeur Cefedem Normandie)**

*(Power Point consultable en annexe)*

Pratiques, professionnalisation, formation

Il présente le système français, différentes couches, difficultés pour la lisibilité.

Partout en Europe : l'enseignement est au niveau master !

Pose problème quand on doit se former à une matière et à enseigner la matière

DE de « professeur de musique ». « Discipline », mais pas idem en sciences. Donc une catégorie du diplôme.

Domaines : logiques de pratiques. Pose le pb des logiques d'évaluation.

Autonomisation des établissements par référencement du diplôme à des compétences : donc montrer comment la formation permet d'atteindre les compétences ; révolution totale qui a libéré l'inventivité des établissements. Compétences métier > compétences évaluées.

Explication sur la VAA... Dans les universités : licence ≠ années d'études, mais L = 180 ECTS

### **1. Quelles pratiques ?**

#### 1.1 Pratiques sociales de référence PSR (slide)

Pour bio au collège = pratique du laborantin... Pratiques professionnelles, mais pas toujours : Freinet : correspondance domestiques. Mais Pianiste du 19<sup>e</sup> est une pratique sociale de référence.

C'est cette PSR qui fait sens. Donc voir les PSR de l'accompagnement pour mieux définir le secteur

#### Logiques historiques

Une étude critique des principes fondateurs, des manières de faire et des « productions » des pratiques scolaires de la musique. *Citation de Théodore Dubois*. Modèle qui fabrique la hiérarchie entre le maître et les autres pratiques. Chantier modéliser les postures de l'accompagnateur.

Des assignations ? Logiques esthétiques

Notion d'accompagnement pas territorialisée... FNEIJMA – discussion très vive, mais pas sur les mêmes objets. Modélisation des places et rôles du prof selon les logiques pédagogiques. Notion lie souvent pratique, et aide à l'apprentissage.

#### Accompagnement hors du champ musical

Counselling, Monitoring, Accompagnement, Sponsoring, Tutorat, Coaching

Former mais pour quoi ? Agent de changement.

Former mais comment ?

Entrée développemental : Quelle dimension de la personne est prise en compte et de quel droit ?

Préparation à posture d'expertise, or ici accompagnement : position de facilitateur.

Concevoir cadre au sein duquel professionnels peuvent être acteurs.

⇒ Pratique est pratique médiata, question de l'apprentissage. Enjeu permanent d'apprentissage et de formation.

Quel est le contenu d'une séance accompagnée (diapo 17).

Agir sur représentations des collègues

Théoriser

Proposer des alternatives

## 1.2 Quelles pratiques, pour qui ?

Autonomisation des pratiques académiques et la dérive traditionaliste

Umberto Eco *Reconnaître le fascisme*, Grasset, p.34 à 48 :

1. Le culte de la tradition
2. Le refus du modernisme (irrationalisme)
3. L'action pour l'action
4. Le désaccord est trahison
5. La peur de la différence
6. L'appel aux classes moyennes frustrées
7. L'obsession du complot
8. L'ennemi est trop fort et trop faible
9. Le pacifisme est collusion avec l'ennemi . *Obsession du complot*
10. Le mépris pour les faibles
11. Chacun est éduqué pour devenir un héros
12. Le machisme
13. Refus du parlementarisme *Populisme qualitatif*
14. Le refus de l'intellectualisme. *Novlangue : simplifier le langage*

## 1.3 - Les formes possibles de la pratique professionnelle

Chiffre conservatoire

1<sup>er</sup> cycle = 65%,

2<sup>e</sup> cycle = 32%

3<sup>e</sup> cycle = 3%

## 2. **Quels métiers**

2.1 - Distingo : métier = obligation de résultats / profession = obligation de moyens

Si on reste dans un métier : obligation de résultats, mais résultats de quoi ?

Donc aller vers professionnalisation, enseignant a obligation de moyens.

2.2 – Quelle commande sociale ?

2.3 – Débouchés réels ?

25 opéras

43 orchestres . Compagnies de danse.

## 3. **Quelles formations**

3.1 Formations des élèves, des profs

- question des valeurs

- question des finalités

Modèle de la scène est déterminant, sans doute celui qui empêche le métier d'accompagnement d'être ce qu'il devrait être.

Rôle des spectacles de fin d'année. Pour la danse, des danses dans d'autres espaces. (cf Samuel Chagnard)

Modèle des études ? Piano : PSR du 19<sup>e</sup> siècle.

3.2 – La professionnalisation

Constitution d'une profession.

Adaptation des individus à des situations de travail plus flexibles. Néo-libéralisme, gens plus souples plus adaptés.

« Fabrication » d'un professionnel par la formation (aider à trouver sa forme). Capacité à exercer la profession à laquelle il s'est préparé.

### 3.3 Les modèles de formation

Rôle de l'analyse de pratiques, avec différents axes.

Modèle : Pratico-théorico-pratique

- Modèle université : cours → stage

- Pratico-pratique : je te montre et tu refais.

Partir des pratiques des gens, des idées préexistantes dans les têtes au moins. Par les analyses on éclaire, on les théorise et on revient à la pratique. F° qui peut transformer un professionnel.

Chantiers pour penser une formation :

Les compétences / Le curriculum

Question des curriculum.

6 choses :

- Finalités et principes (quid est premier)
- ⇒ objectifs et contenus
- ⇒ Méthodes (meta-autos) : le chemin et les dispositifs (on se retrouve dans les formes).
- ⇒ Évaluation : décalage entre logique de formation et évaluation
- ⇒ Planification : les espaces - temps
- ⇒ Les aides : pédagogiques, didactiques, formatives

Chantier : c'est quoi les compétences...

Le Cadran fonctionnel (Maela PAUL)

Posture = manière d'habiter la fonction...

Fonction → Posture

Posture → logique de la relation

Relation → Démarche

Démarche → Fonction

Cadran fonctionnel

## Conclusion

### 4. En conclusion : des chantiers

1. Engager une professionnalisation (≠ métier): c'est définir professionnalité et professionnalisation pour mieux exister socialement, mais c'est aussi se rattacher à l'identité groupale.
2. Engager une démarche curriculaire pour bâtir les études des élèves (et des enseignants)
3. Formaliser des exemples de cadrans fonctionnels pour les musiciens- médiateurs-enseignants-accompagnateurs : Fonction – Posture - Relation – Démarche  
(Michel Fabre) méthode = se doter d'outils de repérages, boussole, cap, pour déterminer son propre chemin.  
Établir la carte du tendre de l'accompagnement

### Enfin, l'accompagnateur est...

- - Un *passer* : il faut que l'un soit passeur pour que l'autre soit acteur
- - Un *veilleur* : il ne fait ni *pour* ni *à la place* de l'autre, mais veille à ce qui se passe en l'autre ;
- - Un *actant* : il se définit par sa faculté à s'engager dans le déroulement d'une action
- - Un *ouvreur* : il initie une démarche, soutient des orientations, dégage des perspectives et ouvre des chemins *avec* l'autre.

### Annexe 1 : liste des 8 chantiers suggérés

1. Diapos7-8-9: élaborer une liste de **compétences spécifiques** assortie d'un texte général **contextualisant les rôles** possibles de l'accompagnement et son sens dans un établissement
2. Diapo12 : **Lister les PSR possibles de l'accompagnement** (avec une attention particulière aux implicites)
3. Diapo 13 : écrire une **approche historico -sociale** de l'accompagnement défini au regard de plusieurs pratiques musicales (plusieurs « esthétiques »)
4. Diapo14 et 17 et 37 : réfléchir à une **approche générique** des rôles possibles de l'accompagnateur (tableau FNEIJMA + « **cadran fonctionnel** » de Maela PAUL)
5. Diapo 23 : **proposer un « idéaltype » structurant pour la profession**

6. Diapo 26 : Lister les **débouchés professionnels** réels et montrer quel axe « enseignement-apprentissage » est déterminant
7. Diapos 32- 33 : **valoriser les modèles de formation pluriels** où ne sont pas négligés les « pas de côté » (ex. analyse de pratique dans différents contextes musicaux et esthétiques) en favorisant le « pratico -théorico-pratique ». 8. Diapo 35 : **formaliser des *curricula***.

#### Annexe 2 : bibliographie succincte (en 10 titres)

1. ASTOLFI Jean-Pierre, *L'école pour apprendre*, ESF éditeur, 1992
2. BLANCHARD-LAVILLE Claudine, *Au risque d'enseigner*, PUF, 2013
3. CHARGNARD Samuel : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01419502> *Les conditions de félicité de la pratique musicale en conservatoire : ce que « faire de la musique » veut dire*, 2015
4. DEVELAY Michel, *D'un programme de connaissances à un curriculum de compétences*, De Boeck Supérieur, 2015
5. ECO Umberto, *Reconnaître le fascisme*, Grasset, 2017
6. JANNER-RAIMONDI Martine et WITORSKI Richard, *Rhétoriques de l'implicite en éducation et formation. Entre discours et pratiques*, PURH, 2017
7. MARTINAND Jean-Louis, *Connaître et transformer la matière*, Peter Lang, 1986.
8. PAUL Maëla, *La démarche d'accompagnement*, De Boeck Supérieur, 2016
9. REY Bernard, *Les compétences transversales en question*, ESF, 1998
10. WITORSKI Richard, *Professionalisation et développement professionnel*, L'Harmattan, 2013

### 1er DEBAT PLACE et ROLE de L'ACCOMPAGNEMENT dans les ECOLES de DEMAIN (travail en sous groupes)

#### I-1) Restitution groupe 1 : L'ENSEIGNEMENT de L'ACCOMPAGNEMENT

*Un enseignement spécialisé ? Quelle place dans la formation des instruments polyphoniques ?*

**Jacques Moreau** médiateur, **Karine Hahn** (cheffe de département pédagogie musique CNSMDL) – rapporteur

- La discussion débute autour de la question du **contenu des classes d'accompagnement** et de l'accompagnement musique et/ou danse : faut-il proposer des formations communes et globales ou spécifiques ?

Exemple au pôle sup PBB choix de globalisation : 1<sup>ère</sup> année commune acct musique et danse, 2<sup>ème</sup> année soit acct inst + danse ou acct inst + voix

Car constat : concours d'entrée classes d'acct n'ont pas d'épreuves spécifiques pour l'acct danse Pas d'impro.

Exemples : - CNSMDL pas d'épreuves spécifiques acct danse au concours d'entrée et formation à l'acct danse proposée mais uniquement en option.

- CNSMDP formations proposées sont très spécialisées et diversifiées (acct vocal, instrumental, chorégraphique) mais séparées.

Les réponses sont différentes selon les choix de formation des établissements. Les logiques sont plus modulaires dans les PESM et CNSMD ce qui rend les spécialisations tardives plus difficiles.

Il faut une réflexion sur la formation à l'accompagnement en amont.

Il apparaît indispensable de proposer une formation à l'improvisation pour tous dès le début des apprentissages et que ce soit intégré dans les formations à l'accompagnement avec le rapport rythme /corporel.

La question de quelle improvisation est aussi évoquée : tonale, modale, contemporaine, jazz... ?

L'exemple est donné d'élèves au niveau de CNSMD qui n'ont jamais joué aucune note non écrite.

Si on parle de pré - requis pour la formation à l'accompagnement danse, il y a , en plus du travail sur l'improvisation, le travail sur le regard et la compréhension du mouvement.

Problème évoqué : si la formation à l'acct danse n'est pas proposée dès le départ, cela risque d'être d'emblée cette discipline qui sera écartée.

Or, le travail sur le rapport à la danse peut être formateur pour tout musicien quel que soit son niveau de formation.

Il y a également au niveau professionnel de réelles perspectives d'emploi. On note dans ce secteur de réelles pénuries de recrutement par manque de candidats bien formés.

#### **Réflexions sur les formations professionnalisantes à l'acct danse :**

- Importance de la transversalité entre les formations de musiciens et de danseurs
- Fondamental au niveau d'un DE: développer formations conjointes DE prof de danse et DE acct danse

- DEM : faut-il développer des DEM spécifiques d'acct danse ou des DEM qui englobent tout avec une spécialisation ensuite ? Quel serait le profil du prof d'acct danse. Comment serait-il formé ?

Le fait d'aborder les deux disciplines musique et danse semble possible et judicieux pour les pianistes, la réflexion est ouverte pour les autres instrumentistes où cela semble plus compliqué. Pour rappel le DE d'acct danse est ouvert à tout instrumentiste (percussions, MAO etc...)

Il est également nécessaire de différencier les projets des danseurs avec des musiciens, de celui du travail de l'accompagnateur danse qui demande une formation spécifique avec d'autres compétences.

Problèmes des centres de formation : comment évaluer et proposer une formation à l'accompagnement danse pour les non pianistes. Dans ce domaine il y a un vrai chantier à mettre en œuvre.

- **La formation des pianistes et des instruments polyphoniques** est aussi évoquée. Il semble important de réfléchir à l'apport donné par les formations au déchiffrage, à l'harmonie au clavier, à l'improvisation et à la pratique d'ensemble dispensés dans les classes d'accompagnement. Toutes ces notions devraient être abordées beaucoup plus tôt dans les apprentissages et l'accompagnement ne pas être uniquement une classe spécialisée.

Et qu'en est-il des organistes où l'improvisation est toujours au cœur de leur apprentissage ?

Il faut réfléchir à un projet commun sur la formation des pianistes et instruments polyphoniques en général.

## CONCLUSION

Les échanges ont montré l'importance d'ouvrir l'enseignement de l'accompagnement dès le début des apprentissages et d'élargir aux autres instrumentistes notamment les inst polyphoniques.

Il apparaît également nécessaire de mettre en place des formations à l'accompagnement danse bien en amont de la spécialisation. La question du DEM spécifique acct danse reste ouverte. Quand il existe, il a le mérite de proposer une solide formation à l'acct danse qui risque sinon de n'être qu'une option et voire oubliée.

Le danger de la centralisation de la réflexion autour du piano a été rappelée.

Pour l'acct danse notamment, la richesse et la diversité des multi instrumentistes est recherchée.

Pour les musiciens des nouvelles générations, la danse peut avoir un rôle dans l'évolution des cursus.

Afin de définir les contenus de formations, il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de l'enseignement dans les conservatoires

Il est nécessaire de définir quel élève on veut former :

- la formation d'un amateur doit garder comme objectif son autonomie future afin qu'il puisse poursuivre ses pratiques après sa scolarité
- pour les formations pro il faut entrer dans le « *quid est* » métier

L'articulation entre des compétences généralistes et spécialistes est nécessaire dans la construction des formations de demain.

Il est également important de définir quelles sont les pratiques sociales de référence : quels sont les points communs, les différences et les explorer dès le cursus initial

## I - 2) Restitution groupe 2 : L'ACCOMPAGNATEUR ENSEIGNANT

*Quel formateur ? Quel rôle dans la formation des instruments monodiques, des chanteurs, des danseurs ?*

*Développement de l'écoute, de l'oreille harmonique, place du déchiffrage, liens avec la FM... Musique d'ensemble, laquelle ?*

### Yanik Lefort médiateur, Claire Michon rapporteur

La composition du groupe a eu pour conséquence que nombre de points ont été abordés par le contexte de l'accompagnement de la danse, mais il nous semble néanmoins que, fondamentalement, les questions sont comparables. Une large place a été faite aux témoignages des participants et aux échanges entre professionnels et étudiants, autour et au-delà des sujets principaux à traiter.

### *Quel rôle dans la formation des instruments monodiques, des chanteurs, des danseurs ?*

Les différents rôles de l'accompagnateur semblent pouvoir être classés en 2 catégories principales

- Le développement de compétences musicales et pédagogiques
- Le développement de savoir-être de musiciens

Ce que l'accompagnateur peut apporter musicalement / pédagogiquement

- Nourrir la culture musicale, transfert des répertoires
- Rôle de conseil pour les élèves musiciens, et parfois (plus difficilement ?), pour les danseurs
- Déchiffrage, découverte de répertoires
- FM danseurs / FM chanteurs

Pour la Formation Musicale des danseurs ou des chanteurs, plusieurs points sont soulevés :

- Il n'y a bien souvent pas de programme « formalisé », celui-ci étant laissé à l'appréciation des enseignants qui assurent ces cours ;
- Ces cours doivent-ils être assurés plutôt par des profs de FM ou par des accompagnateurs ?
- Un professeur de FM peut-il faire travailler des chanteurs (légitimité, compétences ?) ? Est-ce plutôt le rôle du professeur de chant ? de l'accompagnateur ?

Développement un savoir-être de musiciens, comportement

- Respecter le travail de l'accompagnateur : calendrier de travail, partitions à l'avance, etc.
- Etre en relation humaine et musicale

Les témoignages montrent encore des difficultés à trouver une place respectée : « comment s'autoriser à être autre chose qu'une boîte à musique ? »

Il n'y a souvent pas assez de place pour être force de proposition : il faut créer cette possibilité avec les enseignants d'instrument ou de danse et travailler la fonction et la posture de chacun en se préoccupant des relations :

- entre l'accompagnateur et l'élève / étudiant
- entre l'accompagnateur et le professeur (de danse, instrument, chant, FM)
- entre les disciplines, les différents formateurs d'un élève

### *Correspondances entre les formations / réalité du terrain*

Les contextes de professionnalisation sont très différents selon la taille des établissements et requièrent une grande polyvalence du musicien (pianiste) : enseignement piano + accompagnement musique /danse, FM, etc.

Dans les formations existantes, encore beaucoup de possibilités de formation à l'accompagnement sont liées à la personnalité d'un professeur (instrument ou danse, accompagnateur, tuteur), ce qui souligne la nécessité pour « professionnaliser » de définir plus précisément des objectifs et compétences requises.

Le groupe exprime assez unanimement l'importance de mélanger les esthétiques et les pratiques dans la formation pédagogique pour faire évoluer les mentalités des profs d'instruments / de danse et les relations entre enseignants sur le terrain, que ceux-ci soient professeurs FM, chant, instrument, accompagnateurs ?

La question de la pertinence de séparer les options / spécialités danse et musique est ouverte mais non développée. La réflexion sur les contextes – métiers ouvre la question de la création du DNSPM accompagnement.

### **I-3) Restitution groupe 3 : La PLACE de L'ACCOMPAGNATEUR dans les EQUIPES PEDAGOGIQUES** Quelle place dans les équipes pédagogiques ?

*Relations avec les départements partenaires, le département accompagnement, quelle place dans les nouveaux dispositifs d'enseignement ?*

**Jean-Marcel Kipfer** médiateur, **Claire Forin** (acct CRR Chalon sur Saône) **Marie- Zénobie Harlay** (prof danse ENM Villeurbanne) rapporteurs

Constat dès le début des discussions : la question de la légitimité et de la reconnaissance des accompagnateurs se fait sentir à travers la tension importante et évidente des accompagnateurs présents même si chacun consent à décrire des mentalités en évolution.

#### **Spécialisation/ Polyvalence :**

Transversalité de la posture : « flou » :

- Quel département ? Partout et nulle part
  - Quid des instances d'évaluation
  - Partie artistique : l'accompagnateur est souvent en situation publique
- Reconnaissance par l'hyperspécialisation ou justement non ?

Expositions de points de vue divers : faut-il encourager la spécialisation (Danse, instruments, chant) ou au contraire non, mais repenser en terme d'accompagnement de projets en équipe pédagogique, avec toutes les compétences de

tous, mises en œuvre au service du projet ?

Cela repose alors la question du rôle dans l'équipe, dans les équipes.

### **Accompagnateur = Médiateur :**

Plusieurs personnes du groupe exercent plusieurs activités ou se sentent déjà acteurs et meneurs entièrement de projets de la classe de danse par exemple.

L'accompagnateur doit être inscrit pleinement dans le projet d'établissement, au carrefour des départements

Autre question : comment les professeurs d'instruments, de danse ou de chant, deviennent -t- ils à leur tour « accompagnateurs » ? Quel corpus commun sinon de faire jouer les élèves ensemble ?

Ce questionnement vient au moment où tous les socles bougent.

Au fond, cette question de reconnaissance serait-elle déjà caduque ?

- Repenser l'organisation des établissements pas forcément par départements mais par type d'activités et de projets
- Se poser la question de la place de l'accompagnateur vient à re-questionner ou cristalliser tous les questionnements liés à la place de chacun (donc pas seulement les accompagnateurs)

**Bien sûr les réalités en terme de nombre d'heures, les dynamiques et postures diverses des collègues sont à prendre en compte (rester vigilant sur l'épuisement qui peut être lié au travail par projet), pour bâtir ensemble et faire émerger de nouvelles pistes qui permettront à chacun des acteurs de trouver sa place.**

## ECHANGES

*Il émerge l'idée de la constitution d'un groupe de travail afin de cerner les PSR (pratiques sociales de référence) pour définir des thématiques prospectives en lien avec le référentiel DNSPM acct.*

Il faudrait déduire des compétences de l'analyse de ces pratiques sociales.

Il faudrait également trouver le socle commun musique danse, afin de redéfinir les contenus des conservatoires

On note aujourd'hui de nombreuses évolutions notamment technologiques On trouve par ex des offres de formation à l'acct. en ligne avec même des éléments très sophistiqués. (ex : *boiteamusique.com* où on peut enregistrer des playbach ainsi que l'outil de l'IRCAM avec adaptation du tempo, transposition) Cela pose la question de quelles évolutions des pratiques qui sont déjà en marche?

Improvisation : une discussion a suivi autour de l'enseignement de l'improvisation Cela s'apprend-t-il ? Comment ?

*Exemples constructifs de dispositifs d'impro dès les premiers cycles d'apprentissages*

*Les pratiques sociales sont dans tout le contexte social ! Il faut être attentifs à pas tomber dans l'excès utilitariste*

Il est important de créer des circonstances et des contextes pour explorer de nouvelles expériences.

Citation de l'ouvrage de Gwendal Giguélay « L'improvisation pour les nuls »

Développer des « compétences » en amont des formations supérieures, qui développeront des « aptitudes », celles-ci étant utiles autant pour un pianiste qu'un accompagnateur ou un autre musicien...

Et réinterroger les savoirs à plusieurs âges de la vie.

## 2<sup>ème</sup> DEBAT **Quelle(s) formation(s) pour quel(s) métier(s), pour quelle(s) pratique(s)**

Travail en sous - groupes

### **II-1) Restitution groupe 1 – DEM et CLASSES PREPARATOIRES EN PREFIGURATION**

**Jean-Marcel Kipfer** médiateur, **Marie- Zénobie Harlay** rapporteur

Quels contenus dans le cadre de l'enseignement initial pour l'accompagnement ?

Nécessité de reposer des questions au préalable.

1/ Dans un premier temps, il faut clarifier le terme d'accompagnement.

Il y a par exemple une dimension implicite d'accompagnement dans la pratique d'ensemble. Alors, à quel moment doit-on rendre l'accompagnement explicite ?

Qu'est-ce qui le distingue de la pratique d'ensemble ?

Plusieurs points de vues possibles. L'acct est-il :

- Une situation ?
- Un métier ?
- Quand on est seulement 2 on accompagne, à partir de 3 c'est une pratique d'ensemble ?
- Quand 1 enseigne à l'autre ou aux autres (ex : prof/élève) ?
- Une posture (ex : orch/soliste) ?

=> Des situations qui peuvent ne pas être explicites. Nommer de quoi cela relève.

2/ Pratique :

Dans DEM constitués, évaluation : après-midi pour 1 élève pour valider les contenus ! N'est-ce pas symptomatique de l'état du métier plutôt qu'un reflet théorique du niveau de compétences attendus en DEM ? DEM pallie à des manques, qui n'ont pas été résolus autrement.

Certains DEM sont de niveau pôles sups !  
pb articulation DEM/DNSPM ; entrée métier DEM/ATEA

Entrée métier ne devrait pas être l'objet du DEM, c'est 1 diplôme d'établissement. Diplôme national est annoncé, mais il n'y a rien encore de concret pour travailler sur des contenus de formation.

Question du niveau attendus d'un DEM, quelles épreuves, quelles compétences instrumentales préalables, de quel niveau ?

Pistes :

- On peut rechercher dans l'artistique lui-même la pertinence des actions d'accompagnement.
- Pas déconnecter accompagnement du reste de la formation.
- Favoriser des pratiques qui développent la notion d'acct :
  - Pratique collective
  - Impro
  - Déchiffrage
  - Co-enseignement
  - Relation musique-danse

## **II-2) Restitution groupe 2 DNSPM : vers un DNSPM ACCOMPAGNEMENT ?**

**Claire Michon** médiateur, **Jacques Moreau** rapporteur

1/ Définition de la pratique sociale de référence :

- les pratiques auxquelles on se référerait quand on a été formé, sur lesquelles il faut revenir ;
- Celles auxquelles il faut se référer pour construire les formations.

Définition du DNSPM et du DE : (*DNSPM diplôme d'interprète, DE dip. de pédagogie*)

2/ PSR (*pratique sociale de référence*)

Accompagnateur danse

- accompagnement exercice,
- Variations
- Ateliers improvisation chorégraphiques
- composition, création de spectacles, avec d'autres instruments éventuellement
- le cours de FM danse...

Accompagnateur musique

Notion d'instantanéité : souvent action artistique demandée tout en ayant mis l'accompagnateur dans une situation de déchiffrage ou d'urgence. Mais cette situation ne pourrait-elle pas être évitée ? (problème de la partition non donnée à l'avance...) pourquoi forcément déchiffrer ?

accompagner instrumentistes, chanteurs.

- Différence si acct d'un seul élève ou d'un ensemble d'élèves
  - o Accompagnement de chœur, se rapproche du cours de danse car apport au geste/mouvement du chef ; relation artistique triangulaire
  - o Possibilité d'intervenir dans cours musique... dire quand on n'est pas d'accord... (pas réellement possible en danse). Musicien fait tampon, en situation de médiation...
  - o Rôle de donner fonction d'ensemble, percevoir harmonie, les amener à écouter...
- Chef de chant :
  - o Provoquer un groupe,
  - o Qualité de Musique de Chambre = valeur commune, créer l'écoute.
  - o Fonction d'instantanéité, quelle que soit la circonstance d'urgence.
- hors conservatoire
  - o Musique de Chambre
  - o Chef de chant
  - o Travail avec des comédiens : chef de chant devient musicien de référence.

Ressemblance :

- situation de cours, des attitudes similaires
- la situation de jeu en collectif, apprentissage de l'écoute, (de l'écoute visuelle)
- Instantanéité... ≠ avec formation pianiste...
  - o Lien avec différentes PSR : situation pro ; pratique amateur ;
- La pratique de musique de chambre, de groupe musical professionnel, sans référence à un formateur professionnel
- Le travail théâtre, proche du travail musique
- Parallèles avec métier spécifique de chef de chant Lyrique : lien avec la scène, le chef, la répétition.

[Sortie du cadre 19<sup>e</sup>]

3/ Question par rapport à DNSPM Piano

En quoi le DNSPM Piano n'est pas suffisant pour permettre à pianiste d'entrer dans DE accompagnement.

Question de la FPC dans le DNSPM ?

4/ Rôle du 1<sup>er</sup> cycle

Devrait ouvrir sur tous les possibles. Absence d'ouverture qui coupe d'une transversalité riche. Donc va dans l'argument du DNSPM d'accompagnement.

Autonomisation des étudiants...

Place du concours d'entrée, qui modélise, qui est le reflet de la F<sup>o</sup> qu'on va donner...

5/ Nécessité du DNSPM d'accompagnateur danse,

car demandes très variées, qui ne peuvent s'imposer aux musiciens...

Créer un cursus sur un modèle fort construit sur des compétences d'accompagnement en tant que musicien de diverses pratiques artistiques, sur des compétences d'accompagnateur qui ne soient pas forcément en référence à l'accompagnement piano.

Mais les critères de recrutement doivent être construits en fonction...

Conclusion :

Accompagnateurs peuvent être initiateurs de beaucoup de choses : DNSPM peut créer des rencontres !

Désillusion totale par rapport à Formation Supérieure car pas de boulot : rôle du DNSPM d'accompagnement pour donner aux musiciens des compétences pour se créer du travail !

### III-3) Restitution groupe 3 – DE/CA

Karine Hahn médiateur Ursula Alvarez-Heredia, Chloé Elasmir Rapporteurs

*Le groupe était composé d'accompagnateurs danse, instrument, chant, enseignants en accompagnement, de Y. Lefort directeur du CEFEDM Normandie, K.Hahn Directrice de la FDCA du CNSMD de Lyon/enseignante harpe, une enseignante en violon et une en danse, des étudiants à l'ENM et CNSMDL.*

Dans un premier temps, le groupe est parti d'une réflexion sur les diverses pratiques sociales musicales de référence de l'accompagnement. Il a été souligné que ces pratiques englobent à la fois des situations professionnelles (associées à des métiers reconnus) mais également des situations de pratique amateur (chanter sous la douche, s'accompagner à la guitare...).

#### *I. Enjeu référentiel/annexe*

Nous avons été frappés de la diversité des pratiques qui existent. Nous avons ensuite recentré le débat sur les formations qui peuvent préparer à ces pratiques et surtout nous avons discuté de l'enjeu d'écrire un référentiel. En résumé, écrire un référentiel permettrait :

- de légitimer le statut de l'accompagnement dans l'établissement au niveau des collègues, de la direction et au niveau politique (élus)
- de guider l'élaboration du contenu des formations à l'accompagnement (DE voir CA)
- de formaliser notre pratique
- d'être plus pertinent lors des VAE (questions-types qui ne fonctionnent pas pour les accompagnateurs !)

Des avis divergents sont apparus concernant le bien-fondé de l'ajout d'une annexe spécifique pour l'accompagnement. En effet, pour certains il existe le risque d'un enfermement ; « si l'on veut être un professeur comme un autre, on ne doit pas avoir de traitement différent », spécifier trop peut isoler des autres...

Pour d'autres, il est important de faire valoir la reconnaissance de savoir-faire spécifiques à l'accompagnement tels que :

- l'accompagnateur enseigne par la parole mais également au piano avec son instrument
- il enseigne à des élèves qui ne font pas le même instrument que lui
- il n'a pas de classe à charge (ou il a tous les élèves !).

De plus, certains ont pointé qu'une annexe spécifique permettrait une meilleure lisibilité du rôle pédagogique de l'accompagnateur (qui ne s'est pas beaucoup amélioré pour l'instant sans « spécifications »).

#### *II. Comment ?*

Le groupe est donc tombé d'accord sur la nécessité d'écrire une annexe spécifique à l'accompagnement. Plusieurs pistes de travail ont été évoquées :

- travailler en concertation avec les disciplines qui ont des problématiques communes (musiques actuelles, electro - acoustique, musique traditionnelles)
- plus spécifiquement travailler avec la direction de chœur qui semble la plus proche de l'accompagnement avec un DE tourné vers une pratique + rôle pédagogique et un CA tourné vers l'enseignement de leur propre discipline (nous avons parcouru l'annexe de la discipline)
- écrire l'annexe en « différenciation » du référentiel commun (écrire les points qui diffèrent)
- délimiter tout de suite les attributs/compétences DE et CA
- toutes les disciplines pourraient avoir une annexe (instruments, chant...)

Un autre point a été soulevé : faut-il différencier l'accompagnement musique/chant de la danse ?

Une annexe accompagnement danse est en cours d'élaboration. Certains points peuvent être en commun (enseigner à l'instrument par exemple) mais il y a aussi des compétences différenciées. La question est restée en suspens.

#### *III. BUT des formations*

Nous avons recentré la discussion sur les formations en elles-mêmes. Plusieurs points sont ressortis :

- au lieu de faire une liste de compétences exhaustives à acquérir pendant le temps de la formation, il faudrait plutôt avoir pour but de développer les capacités d'adaptation de l'accompagnateur (qu'il soit apte à effectuer un cheminement

face à une situation nouvelle car elles seront multiples dans le monde du travail actuel/futur).

-Il faudrait donner accès à une formation continue même une fois entré dans le monde professionnel

-La formation sert aussi à établir un réseau qu'il faudrait maintenir ensuite et qui serait une sorte de « réservoir » car tous les étudiants devenus professionnels sont confrontés à des multiples pratiques (cumul d'expérience !)

#### IV. Délimitation DE/CA ?

Quelques informations ont été ajoutées en fin de séance :

-il existe des formations au DE d'accompagnateur et au CA de professeur d'accompagnement mais il n'est plus possible à l'heure actuelle d'obtenir un CA d'accompagnateur car il n'y a pas de formation ni de concours.

-L'examen professionnel peut permettre d'atteindre le grade PEA.

Comment faire alors une délimitation accompagnateur DE et CA ?

Il a d'ailleurs été souligné par certains que le mot « assistant » était devenu obsolète. Peut-être les diplômes /grades et rôles correspondants vont évoluer pour tous (aussi instrument, chant...)

#### DEBAT (assemblée plénière)

*La question du CA d'accompagnateur a été soulevée. A notre connaissance il n'y a plus aucune formation. Il ne reste que la formation au CA de professeur d'accompagnement au CNSMDL. Cette formation s'est récemment ouverte aux extérieurs.*

*En revanche on peut accéder au grade PEA d'accompagnateur et de professeur d'accompagnement.*

L'accès à la formation est soumis à la réussite d'un concours d'entrée. Celui-ci est ouvert aux candidats détenteurs de l'un de ces diplômes :

- d'un diplôme d'État de professeur de musique dans la discipline et le cas échéant le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu
- d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique dans une autre discipline, un autre domaine ou une autre option,
- d'un diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) (dans la discipline et le cas échéant le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu),
- d'un diplôme validant un premier cycle d'enseignement supérieur en musique, ou d'un bachelor ou d'un master européen (dans la discipline et le cas échéant le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu).

Par ailleurs le candidat doit être obligatoirement détenteur du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence. <http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/les-formations/master-pedagogie-et-certificat-daptitude>

#### CONCLUSION

Bref rappel de l'historique et des objectifs de l'association (*visibles sur le site [anmam.fr](http://anmam.fr)*) et présentation du collège constitué de 9 membres dont 3 représentants de l'acct danse.

Des échanges riches au cours de la journée même si le temps est toujours trop court pour pouvoir aller plus en profondeur sur certains points.

Des sujets ébauchés mais pas creusés :

L'enseignement du piano, scission entre le piano et l'accompagnement, l'élargissement à tous les polyphoniques, comment se construit le travail en équipe... (relations avec les départements partenaires, le dpt piano, la relation entre accompagnateurs, prof d'acct, prof piano...)

Cela doit interroger qui enseigne quoi et avec qui ?

Il est à remarquer qu'à diplôme égal, les formations de chacun peuvent être différentes, larges et complémentaires... Cela peut déterminer des profils de poste différents d'un établissement à l'autre afin de définir ces rôles...

En ce qui concerne la danse :

Les formations se sont développées, il y a une vraie prise de conscience à intégrer la formation à l'acct danse dans les formations. La question reste : quand intervient la spécialisation ?

Il est à noter également que la perception des profs de danse à l'égard de l'acct a évolué.

*Petite remarque : il semble que l'acct danse soit plus masculin... Est-ce lié à leurs domaines de formations : + issus du jazz ?*

La question de la rédaction d'une annexe pour le DE d'accompagnement semble judicieux et nécessaire : avec une annexe pour l'acct musique et une pour l'acct danse

Cela permettra de mieux clarifier quels sont les rôles de l'enseignant accompagnateur afin de permettre la mise en place de formations adaptées.

Plusieurs personnes se sont portées volontaires pour travailler sur les référentiels, notamment celui de la danse.

La discipline acct doit être enseignée dès le début des apprentissages (piano et autres) en intégrant l'improvisation.

La question du DNSPM accompagnement reste soulevée. Différents éléments argumentent en sa faveur, même si le DNSPM piano ne doit pas s'en couper totalement.

Là aussi la spécialisation est évoquée et milite en faveur d'un DNSPM acct musique et d'un DNSPM acct danse Ne faudrait-t-il pas élargir ce dernier aux percussionnistes ?

La place des continuistes a été également évoquée : spécialisation à part de celle du clavecin ? C'est le cas au CNSMDL par ex.

Pour finir, l'Anmam remercie toutes les personnes présentes ainsi que les acteurs du Cefedem qui ont permis la préparation et la bonne mise en œuvre de cette journée.

## Liste des participants :

ALIBERT Dominique	CRR St Etienne ( <i>acct danse</i> ) + collègue Anmam
ALVAREZ-HEREDIA Ursula	CNSMDL ( <i>assistant Acct , + heures Piano complémentaire</i> )
ANDREOZZI Hélène	CRR grand Avignon ( <i>accpgtrice</i> )
AUPIAIS Céline	CRC Chassieu ( <i>prof danse classique</i> )
BAREGGI Andréa	ENM Villeurbanne ( <i>étudiant acct</i> )
BERTIN HUGO Anne	CRR Aix en Provence, IESM europe -méditerranée
BOUBEL Juliette	CRR Metz ( <i>acctrice +prof acct</i> ) + collègue Anmam
BOUISSET Charles	ENM Villeurbanne ( <i>acct</i> ) + CNSMDL ( <i>assistant acct</i> )
BRYCH Hanna	CRD Bourgoin-Jallieu ( <i>acct danse</i> )
CLEMOT Danièle	ENM Villeurbanne ( <i>acctrice et prof acct</i> ) + collègue Anmam
CROGUENNEC Paul	ENM Villeurbanne ( <i>étudiant acct</i> )
CUEILLE Caroline	Pôle musique et danse de l'ESAL ( <i>directrice</i> )
DENIS Claire	CRR Rouen ( <i>acctrice</i> )
DESSAIGNE Melissa	CRD Bourgoin – Jallieu ( <i>acctrice + prof acct</i> )
DUINAT Marie	CRD Valence ( <i>acctrice + prof acct</i> ) + collègue Anmam
DUVAL-METRAL Corinne	CNSMDL ( <i>cheffe dpt pédagogie de la danse</i> )
ELASMAR Chloé	CNSMDL ( <i>étudiante acct</i> )
ESCANDE Mélusine	CRR Chambéry ( <i>étudiante acct</i> )
FLAMENT Natalia	CRR Caen ( <i>acct danse</i> )
FOREST Tifenn	ENM Villeurbanne ( <i>étudiante acct</i> )
FORIN Claire	CRR Chalon sur Saône ( <i>acctrice</i> )
GASTOUD Annabelle	CRC Miribel et du plateau
GOUBIN Catherine	CRR Chambéry, CNSMDL ( <i>acctrice et prof acct danse</i> ) + collègue Anmam
GUILLOT Jean-Pascal	CESMD Poitou Charentes ( <i>coordinateur piano</i> )
HAHN Karine	CNSMDL ( <i>cheffe dpt pédagogie musique</i> )
HARLAY Marie-Zénobie	ENM Villeurbanne ( <i>prof danse contemporaine</i> )
JANSSEN Thibault	( <i>acct danse</i> )
JEANTET Caroline	ENM Villeurbanne ( <i>étudiante</i> )
JUTEL Sophie	CRC ( <i>prof piano, acctrice</i> )
KIPFER Jean – Marcel	Association Conservatoires de France ( <i>Président</i> )
LABORIE Pascale	Ministère, <i>Inspection danse</i>
LACHAL Sylvie	CRC Chassieu ( <i>prof violon</i> )
LALLEMENT Marie-Anne	CRR Chambéry ( <i>élève acct</i> )
LEFORT Yanik	CEFEDM Normandie ( <i>directeur</i> )
MARLIAC Lucette	CRR Rennes ( <i>acctrice + prof acct</i> ) + collègue Anmam
MAMBOUR Isabelle	CRR Aubervilliers ( <i>acctrice</i> ) + collègue Anmam
MARINHO Corinne	CRC St Egrève ( <i>prof piano</i> )
MARRUEDO- VERNAY Catherine	CRR Lyon ( <i>acctice</i> ) + college Anmam
MICHON Claire	CESMD Poitou Charentes ( <i>coordinatrice DE/musique ancienne rel.internationales</i> )
MOREAU Jacques	CEFEDM AuRa ( <i>directeur</i> )
PARDO Martial	ENM Villeurbanne ( <i>directeur</i> )
PETIT Christophe	CRC Pays Roussillonnais ( <i>acct danse</i> ) + collègue Anmam
PEYROT Bastienne	CRC Saint Priest ( <i>acctrice</i> )
PREVOT Claire	CRR Brest ( <i>acctrice</i> )
ROTA Nancy	CRR Chambéry ( <i>acct danse</i> )
ROUFFAUD Marion	Toulouse ( <i>prof piano</i> )
ROUSSELET Laure	CNSMDL ( <i>acct danse</i> )
SCHRICKE Guillemette	ENM Villeurbanne ( <i>acct clavecin</i> )
SCHRICKE Joelle	CRD Bourgoin Jallieu ( <i>acctrice</i> )
SEVAJOLS Pascal	CRR Bordeaux, PESM Aquitaine, Ballet national Bdx ( <i>acct danse</i> )
SIRET Jean-Noël	CNSMDL ( <i>acct danse</i> )
STOECKLE Marie	Eurométropole Strasbourg ( <i>acctrice</i> )
VERDET Arthur	ENM Villeurbanne ( <i>étudiant acct</i> )
VLAEMINCK Mélanie	CRR Chambéry ( <i>étudiante acct</i> )
WOERLY-MOUSSIER Arthur	CRR St Etienne, ENM Villeurbanne ( <i>étudiant</i> )
ZEHMANN Laure	CRR Lyon ( <i>acctrice</i> )